



ECOLE DU SERVICE
A LA PERSONNE

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Cette année, soutenez..

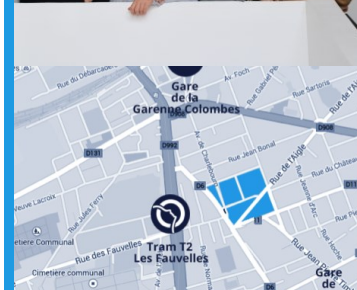
UN PROJET EDUCATIF & PROFESSIONNEL INEDIT AU SERVICE DES PERSONNES.

L'Ecole du Service à la Personne un lycée professionnel dédié entièrement au secteur du service à la personne depuis 2014.

100 % de réussite chaque année et une poursuite d'études pour des jeunes dans le domaine du médico-social : infirmières, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, aides-soignantes, etc...

Plus d'une cinquantaine de jeunes formés dans le respect de la personne humaine.

Plus d'informations sur www.esp-paris.fr





TAXE D'APPRENTISSAGE 2024.

SOUTENEZ UN PROJET EDUCATIF QUI FORME A UN TRAVAIL ESSENTIEL.

L'École du Service à la Personne est un lycée professionnel privé hors contrat situé à la Garenne-Colombes dans les Hauts-de-Seine. Elle prépare au Bac ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne), diplôme de l'Éducation Nationale.



“ Notre objectif est de former nos élèves pour en faire de bonnes professionnelles du soin et de l'accompagnement avec une formation fondée sur le respect de la dignité humaine.

Nous sommes convaincues que notre société à un besoin urgent de soignants et d'accompagnants pour construire une société du lien et au service du plus fragile. ”

Claire STEMLER, directrice de l'ESP

Si vous partagez nos valeurs et notre vision, participez à développer un projet éducatif inédit :



Une pédagogie de la personne et l'excellence du service rendu ;



Une prise directe et permanente avec le monde professionnel ;



Le tutorat, au cœur de l'accompagnement humain et pédagogique ;



Une formation de qualité pour accompagner les plus fragiles ;



Des formateurs issus du secteur du médico-social ;



Un cours d'anthropologie ;



Un lieu d'apprentissage et de formation privilégié aux portes de Paris.



TAXE D'APPRENTISSAGE 2024.


VERSEZ VOTRE TAXE POUR FINANCER DES PROJETS DE L'ECOLE.

La taxe d'apprentissage est notre principal financement.

Cette contribution annuelle est vitale pour nous permettre de développer un **projet éducatif solide et durable**. Vous contribuez ainsi à la poursuite d'un **projet humain et professionnel inédit** !

Pourquoi verser votre taxe à l'Ecole du Service à la Personne ?

- Vous pouvez aider à financer le contenu pédagogique et permettre la fidélisation de nos professeurs ;
- Vous pouvez financer l'achat de matériel pédagogique et l'amélioration constante des locaux ;
- Vous pouvez permettre à l'établissement de préserver les petits effectifs et l'accompagnement personnalisé ;
- Vous pouvez aider au financement et à la diffusion de contenus valorisant le service à la personne ;
- Vous pouvez aider au développement d'un établissement centré sur la dignité humaine.



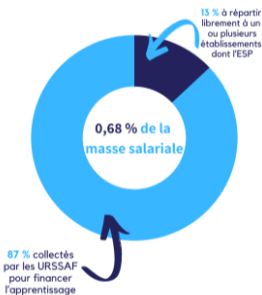
TAXE D'APPRENTISSAGE 2024.

VERSEZ VOTRE TAXE AU BENEFICE DE L'ESP

Le solde de la taxe d'apprentissage (13 %) dû par les entreprises doit permettre, conformément à l'article L6241-4 du code du travail, de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle.

La taxe d'apprentissage

En 2024



Le solde de votre taxe d'apprentissage peut nous être versé en suivant les étapes suivantes :

Déclaration et paiement du solde de la taxe d'apprentissage 2023 via la DSN (déclaration sociale annuelle) d'avril 2024, exigible le **5 ou le 15 mai 2024**.

À partir du **25 mai 2024** : Demande d'habilitation sur *net-entreprises*, afin de pouvoir accéder à la plateforme SOLTéA et choisir votre établissement bénéficiaire.

Pour nous trouver sur la plateforme SOLTéA :
<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>
Notre nom : Ecole du Service à la Personne
Notre numéro de SIRET : 79796063000029
Notre code UAI : 0922739C

Du **25 mai au 7 septembre 2024** : affectation de votre solde à l'établissement de votre choix sur la plateforme SOLTéA, gérée par la Caisse des dépôts et consignations.

A partir du **15 juillet et jusqu'en décembre 2024** : la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) nous reverse le solde.

Pour toute information ou suivi, veuillez contacter mariekollen@esp-paris.fr / 06 23 76 74 63

Merci pour votre soutien indispensable à notre lycée !

Ecole du Service à la Personne
17 avenue Rhin et Danube - 92250 La Garenne Colombes
www.esp-paris.fr



ECOLE DU SERVICE
À LA PERSONNE